

**Indications et conditions générales pour l'entrée de votre association dans la liste internet [www.die-agenda.ch](http://www.die-agenda.ch) de l'entreprise Linden-Grafik SA!**

Veillez svp tenir compte des explications suivantes lors de votre enregistrement dans l'Agenda. Vous y trouvez aussi d'autres indications importantes outre des informations sur l'utilisation de vos données.

**Sens et but**

L'entreprise Linden-Grafik SA voudrait offrir en tant qu'éditeur du produit „L'Agenda“ une plate-forme moderne et simple à utiliser pour toutes les associations en Suisse et régions frontalières proches, afin d'attirer l'attention sur celles-ci et leurs activités. A cette fin les données sont rassemblées et stockées électroniquement.

Ces prestations sont gratuites et nous aident à garder un état aussi actuel que possible, concernant les enregistrements d'associations dans notre produit principal „L'Agenda“. Pour des raisons de volumes de données, nous nous réservons le droit, de sélectionner les données et manifestations dans l'Agenda imprimé.

**Utilisations des données que vous avez enregistrées**

Elles sont utilisées resp. communiquées, comme suit:

**Internet:** Les données sont utilisées pour la publication dans l'internet sous [www.die-agenda.ch](http://www.die-agenda.ch). Vos adresses e-mail sont protégées contre Spam par des moyens techniques et consciemment ne sont pas directement accessibles – une prise de contact avec vous est toutefois possible au moyen d'un formulaire.

**Agenda:** Si le siège de l'association correspond à un agenda imprimé, les informations de l'association et les événements publics seront publiés. Si par contre pour la commune correspondante il n'y avait pas encore d'agendas, les données seront publiées seulement dans l'internet.

**Indication:** Nous envoyons les données électroniques aux administrations communales respectives, pour la vérification et le complément des listes d'associations.

**Vos données ne seront pas transmises ou vendues à une tierce personne!**

**Entrées agréées:**

Une association a, selon le droit des associations suisses, la possibilité de s'enregistrer dans la liste, pour autant que le but de l'association n'enfreint pas une loi valable (droit d'extrême droite, racisme, etc...) ou qu'elle ne poursuive pas des intentions pornographiques.

Une association a le droit de s'enregistrer sous 3 rubriques au maximum.

Elle a la possibilité de publier les manifestations (fête de la gym, etc.), pour autant que la cause ne poursuive pas de but commercial et soit publiquement accessible. Pour des événements commerciaux, nous voudrions vous communiquer la possibilité d'une publicité régulière dans la semaine de calendrier correspondante. Il est autorisé par exemple un tombola pour une association d'utilité publique, un stand de saucisse, collecte pour des juniors du FC, etc.. (Principe „Fair-Use“).

Les entrées et modifications sont validées après un contrôle et examen de Linden-Grafik SA.

Linden-Grafik SA se réserve le droit de supprimer des associations et manifestations.

**Actualisation des données / correspondance:**

Afin de tenir les indications et manifestations d'associations actuelles, les présidents ou personnes de contact de celles-ci sont contactés une à deux fois par an, par email.

Nous nous réservons le droit d'effacer les vieilles inscriptions sans préavis, sans que de ceci soient faits valoir des droits à l'encontre de Linden-Grafik SA.

**Fin de rédaction:**

Pour que les données actuelles puissent paraître dans l'agenda de l'année suivante, les informations devront être actualisées en général jusqu'à mi-octobre.